



Montréal, le 14 octobre 2009

Monsieur André Beauchamp
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

Objet: Réponses à votre demande de clarification de la Commission du 8 octobre 2009.

Monsieur le Président,

Voici notre réponse à votre question. En espérant que celle-ci saura approfondir votre compréhension sur cet aspect du projet.

Réponse :

Non, ces tracés ne sont pas réalisables. Toutes les options alternatives d'accès au site requièrent une permission de passage octroyée par une tierce personne.

Actuellement, à part l'accès existant du 1830 rue Leber, il n'y a aucune possibilité d'accéder à notre site directement à partir d'une rue municipale à l'exception de l'option Sébastopol qui permet l'accès directement à partir du domaine public vers notre site en réaménageant les espaces.

Toutes les autres options doivent être approuvées, dans le cas présent de votre proposition, par le CN. Or le CN nous autorise à passer sur leur terrain qu'à un seul endroit : le lien via Marc Cantin. Le CN nous impose cet accès; il n'y a pas d'autres possibilités acceptables ou possibles.

Espérant que cette réponse saura répondre à vos questions veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pierre-Jacques Lefavre
Vice Président au Développement

PJL :sr

